



Accusation de dissimulation de fissures

Par **kracot**, le **30/11/2009 à 19:46**

Bonjour, j'ai vendu une maison l'an dernier (juil 08) et les acquéreurs, par l'intermédiaire d'un expert architecte, me convoquent pour assister à son expertise sur des "fissures sur ravallement". Que dois-je faire ? Quels sont les risques ?

A savoir, nous sommes passés chez un notaire où la maison fut vendue "en l'état sans possibilité de recours" etc. (la maison a 22 ans et plus de garantie décennale)

A priori, ils m'accusent d'avoir dissimulé des fissures par du crépi. Les photos reçues montrent en effet des fissures mais il s'agit de fissures sur les joints de dilatation, elles sont bien droites. Elles ne sont pas structurelles.

On m'a expliqué que l'esthétique n'était pas considéré comme pris en compte mais seuls les éléments assurant l'intégrité de la maison.

De plus cela fait plus d'un an et depuis je sais que la région (sud-est) a subi de fortes amplitudes en température et pluies.

Mais je suis inquiet quand même !

Merci pour votre réponse, car on m'a raconté tout et son contraire (annulation de la vente etc...)